REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0175

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Chemin des Tours - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008

Délibération n° 2008-0175

commission principale :	
commune (s) :	Francheville
objet :	**Chemin des Tours - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention**
service :	Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le dossier qui est présenté au Conseil a pour objet l'octroi d'une subvention, par la Communauté urbaine, aux propriétaires riverains du chemin des Tours à Francheville, pour la réalisation d'un assainissement collectif de cette voie privée.

Ce dossier s'inscrit dans le cadre de l'aide apportée, par la Communauté urbaine, à la réalisation de l'assainissement collectif des voies privées (délibération n° 1988-5239 en date du 26 septembre 1988 modifiée par la délibération n° 1996-1300 en date du 19 décembre 1996).

Depuis plusieurs années, les colotis recherchent des solutions techniques et financières pour accéder au réseau public d'assainissement.

La solution technique retenue par l'association des riverains du chemin des Tours à Francheville, telle qu'elle est proposée aujourd'hui, a été validée par la direction de l'eau de la Communauté urbaine. Elle consiste en :

- la construction d'un réseau de 220 mètres d'égout de diamètre 250 millimètres sous la voie privée,
- la construction de 9 branchements à l'égout,
- la réalisation des ouvrages annexes nécessaires, cheminées de visite, etc.

Le montant des travaux subventionnables est estimé, selon le devis de la société STPML retenue par l'association pour la réalisation des travaux, à 50 159,10 € TTC.

Sur la base des délibérations communautaires ci-dessus, le montant de la subvention plafond (Sp) s'établit comme suit :

Sp = 50 159,10 € x 0,40 = 20 063,64 €.

La subvention calculée (Sn) pour le nombre de branchements réalisés, soit dix-huit branchements sur la base du taux voté par branchement de 1 220 € par délibération n° 2003-1598 en date du 22 décembre 2003, s'élève à :

Sn = 1 219,59 x 9 = 10 976,31 €.

Sp étant supérieure à Sn, la subvention allouée sera égale à 10 976,31 €.

En conséquence, l'association syndicale des riverains du Chemin des Tours à Francheville ayant satisfait aux conditions énumérées à l'article 3 du projet de convention, et compte tenu de l'avis favorable de monsieur le maire de Francheville, le projet de convention élaboré sur ces bases avec l'association est soumis au Conseil.

L'article 5-4 de la convention prévoit la remise, à la Communauté urbaine, des ouvrages construits dans le cadre de la convention à compter du versement de la subvention.

En conséquence, il convient de prévoir les mouvements comptables permettant de tracer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine communautaire, soit les écritures suivantes au budget annexe de l'assainissement :

- une recette de 10 976,31 € au compte 276 400,
- une dépense de 41 939,05 € au compte 215 321, correspondant à la valeur hors taxes des ouvrages intégrés,
- une recette de 30 962,74 € au compte 102 100, correspondant à la différence entre la subvention versée et la valeur de l'ouvrage intégré ;

Vu ledit projet de convention ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 976,31€ à l'association syndicale libre des riverains du Chemin des Tours à Francheville pour l'assainissement de la voie privée et le projet de convention élaboré avec l'association syndicale.

2° - Prononce le classement du réseau à construire par l'association dans le patrimoine communautaire après achèvement et réception des travaux.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec l'association au titre de la subvention et les conventions de servitude nécessaires.

4° - Les dépenses à hauteur de 52 915,36 € et recettes à hauteur de 41 939,05 € seront imputées et inscrites sur l'autorisation de programme n° 1 022 - réseaux d'assainissement de proximité, individualisée par la délibération n° 2008-4722 en date du 21 janvier 2008 à hauteur de 11 880 000 € HT en dépenses et 2 880 000 € en recettes.

5° - La dépense de 10 976,31 € relative au versement de la subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - compte 276 400 de la section d'investissement.

6° - La dépense de 41 939,05 € et les recettes pour 41 939,05 € pour intégration des ouvrages au patrimoine communautaire seront imputées et inscrites sur les crédits prévus pour l'exercice 2008 au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement, en dépenses au compte 215 321 pour 41 939,05 €, en recettes aux comptes 276 400 pour 10 976,31 € et 102 100 pour 30 962,74 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.